

Conservez une copie
du présent bordereau



N° Vert 0 800 589 589

du 18.01 au 16.03.2012

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

BORDEREAU DE VERSEMENT 2012 - ENTREPRISES DE MOINS DE 10 SALARIÉS*

*ou entreprises ayant atteint le seuil de 10 salariés en 2009, 2010, 2011.

Une assistance téléphonique
pour remplir
votre bordereau de versement
N° VERT 0800 589 589
du 18.01 au 16.03.2012

Un conseiller pour toutes
vos questions formation
N° AZUR 0810 090 810
prix d'un appel local depuis un fixe

En savoir plus :
agefos-pme-iledefrance.com

**Vous accompagner,
c'est le métier d'AGEFOS PME,
votre partenaire
emploi-formation.**

RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES (à compléter ou modifier si nécessaire)

N° SIRET Code NAF
Convention collective : N° Intitulé
Activité principale
N° cotisant Personne à contacter
Téléphone Fax
Courriel
Assujettissement TVA oui non
Effectif annuel moyen 2011 dont Femmes Hommes
Si l'entreprise est passée à 10 salariés et plus, 1^{ère} année de franchise
Si l'entreprise est passée à 10 salariés et plus, 2^{ème} année de franchise

NE RIEN INSCRIRE adh. ens. branche GC groupe rég. groupe GC DT conseiller

Montant des salaires bruts 2011 : **MS** (Selon DADS au 31/12/11)

CALCUL DE VOS CONTRIBUTIONS FORMATION

A Plan de formation **MS** x 0,40% , €HT

B Professionnalisation **MS** x 0,15% , €HT

C Versement AGEFOS PME Ile-de-France Total HT (A + B) , €HT

TVA à 19,60% si assujetti , €

Contributions formation TTC , €TTC

Montant à régler par chèque à AGEFOS PME Ile-de-France

Un reçu libératoire sera adressé
dans les semaines qui suivent

Cachet de l'entreprise

Date

Signature

Responsable

Nom et adresse de votre cabinet comptable
.....
Tél.
N° SIRET de ce cabinet
Retour des documents administratifs : au cabinet comptable à l'entreprise

À retourner avec votre règlement à l'ordre d'AGEFOS PME Ile-de-France
à l'adresse ci-dessous :

AGEFOS PME ILE DE FRANCE
TSA 31165
91 916 EVRY CEDEX 9

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

vosre entreprise emploie moins de 10 salariés

**A VERSER
AVANT LE 1^{er} MARS 2012**

Qui sommes-nous ?

AGEFOS PME Ile-de-France, organisme paritaire collecteur agréé, indépendant de tout organisme de formation, est depuis 35 ans le partenaire actif des TPE-PME en Ile-de-France.

Sa mission est d'informer, conseiller, financer et gérer en s'appuyant sur le premier réseau d'experts pour la formation et l'emploi.

AGEFOS PME Ile-de-France vous permet de faire évoluer les compétences de vos salariés en gérant vos projets emploi-formation :

Le plan de formation,

pour une gestion efficace de vos besoins en formation.

Le contrat de professionnalisation,

pour recruter et former un salarié en réponse à vos besoins.

La période de professionnalisation,

pour qualifier certains salariés en CDI et pour renforcer la productivité de votre entreprise.

Le Droit Individuel à la Formation,

un atout pour l'entreprise et le salarié.

Qui est assujetti ?

Les entreprises ayant occupé pendant l'année civile au moins un salarié en CDI ou CDD, à temps plein ou partiel. Si votre entreprise franchit le seuil de 10 salariés en 2009, 2010 ou 2011, vous restez assujetti au taux de participation applicable aux entreprises de moins de 10 salariés.

Comment remplir ce bordereau de versement ?

MS Prenez le montant des salaires bruts 2011 (base Sécurité Sociale DADS) et reportez-le sur cette ligne.

A Multipliez le montant des salaires bruts par 0,40 %.

B Multipliez le montant des salaires bruts par 0,15 %.

Montant des salaires bruts 2011: MS <input type="text"/>		€ (Base Sécurité Sociale DADS)
CALCUL DE VOS CONTRIBUTIONS FORMATION		
A Plan de formation	MS x 0,40%	<input type="text"/>
B Professionnalisation	MS x 0,15%	<input type="text"/>
C Versement AGEFOS PME Ile-de-France	Total HT (A + B)	<input type="text"/>
	TVA à 19,60% si assujetti	<input type="text"/>
	Contributions formation TTC	<input type="text"/>
		Montant à régler

Comment justifier votre contribution ?

Un justificatif de versement vous sera adressé dans les semaines qui suivent. Il vous permettra de récupérer la TVA (si votre entreprise est assujettie) et de justifier auprès du Trésor Public du règlement de votre contribution à AGEFOS PME Ile-de-France.

Sans ce justificatif, en cas de contrôle fiscal, vous serez redevable au Trésor Public d'une taxe s'élevant à 2 fois le montant de votre contribution.